



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
des Bouches-du-Rhône**

Arrêté portant à la connaissance du public le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destiné à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie sur la piste MO 202.

Le préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code forestier, notamment ses articles L 134-2 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation administrative et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret du Président de la République en date du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
VU l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 16 juin 2023 portant nomination de M. Patrick VAUTERIN en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône à compter du 1er juillet 2023 ;
VU l'arrêté n° 13-2026-02-07-00001 du 6 février 2026 du préfet des Bouches-du-Rhône, portant délégation de signature à monsieur Patrick VAUTERIN, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
VU l'arrêté n° 13-2026-02-09-00009 du 9 février 2026 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;
VU la délibération de la commune de Barbentane en date du 16 juin 2025 ;
VU le dossier de demande d'établissement de la servitude déposé par le SIER de la MONTAGNETTE pour le compte de la commune de Barbentane le 09 octobre 2025 ;
VU l'avis favorable de la sous-Commission départementale pour la sécurité contre les incendies de forêt, lande, maquis et garrigue, en date du mercredi 27 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie pour permettre l'accès des services spécialisés dans les massifs forestiers soumis au risque d'incendie, notamment celui de la Montagnette ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette piste DFCI favorisera le cloisonnement du massif forestier de la Montagnette diminuant d'autant les risques d'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'article R.134-2 du code forestier, il appartient au Préfet de département d'établir les servitudes de passage et d'aménagement des équipements de protection et de surveillance des forêts ;

CONSIDÉRANT que la procédure de prise de servitude décrite à l'article R. 134-3 du code forestier prévoit la publicité des projets de cette nature ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article premier :

Le projet de servitude de passage et d'aménagement visant à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, sur la piste DFCI MO 202, au profit de la commune de Barbentane fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de Barbentane pendant une durée de deux mois à la diligence du maire.

Pendant cette même période, le dossier de demande d'établissement de la servitude sera consultable en mairie.

A l'issue du délai de deux mois, le maire adressera à la Préfecture un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

Article 3 :

Une annonce informant le public de cette consultation est publiée dans deux journaux d'annonces légales.

Article 4 :

Pendant la période prévue à l'article 2, ainsi que pendant une période de deux mois suivant la publication prévue à l'article 3, les propriétaires pourront faire connaître leurs observations par mail à ddtm-foret@bouches-du-rhone.gouv.fr.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer et le Maire de Barbentane sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Bouches du Rhône.

Marseille, le 25/09/2026



Marie-Laure LAGARDE
Adjointe à la cheffe du pôle forêt